



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

## *Membres présents :*

|                           |                                   |                            |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN      | M. Didier MARTIN                  | M. Louis LAURENT           |
| M. Pierre PRIBETICH       | M. Benoît BORDAT                  | M. Roland PONSAA           |
| M. Jean ESMONIN           | M. Christophe BERTHIER            | M. Michel ROTGER           |
| Mme Colette POPARD        | M. Philippe DELVALEE              | M. François NOWOTNY        |
| M. Rémi DETANG            | M. Georges MAGLICA                | Mme Christine MASSU        |
| M. Jean-Patrick MASSON    | Mme Anne DILLENSEGER              | M. Michel FORQUET          |
| M. José ALMEIDA           | Mme Christine DURNERIN            | M. Claude PICARD           |
| M. Jean-François DODET    | Mme Nelly METGE                   | M. Pierre PETITJEAN        |
| M. François DESEILLE      | Mlle Christine MARTIN             | M. Nicolas BOURNY          |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Jean-Philippe SCHMITT   |
| M. Michel JULIEN          | M. Alain MARCHAND                 | M. Philippe GUYARD         |
| Mme Marie-Françoise PETEL | M. Mohammed IZIMER                | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Gérard DUPIRE          | Mme Hélène ROY                    | Mme Françoise EHRE         |
| Mme Catherine HERVIEU     | M. Mohamed BEKHTAOUI              | M. Patrick BAUDEMENT       |
| M. Jean-Claude DOUHAI     | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | Mme Geneviève BILLAUT      |
| M. Jean-Paul HESSE        | Mme Joëlle LEMOUZY                | M. Murat BAYAM             |
| Mlle Badiâ MASLOUHI       | M. Jean-Yves PIAN                 | M. Michel BACHELARD        |
| M. Yves BERTELOOT         | Mlle Stéphanie MODDE              | M. Philippe BELLEVILLE     |
| M. Patrick MOREAU         | M. Philippe CARBONNEL             | M. Norbert CHEVIGNY        |
| M. Jean-Pierre SOUMIER    | M. Alain LINGER                   | M. Christian PARIS         |
| M. André GERVAIS          | M. Pierre LAMBOROT                | Mme Noëlle CAMBILLARD.     |

## *Membres absents :*

|                     |                                                              |
|---------------------|--------------------------------------------------------------|
| M. Patrick CHAPUIS  | M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS                |
| M. Gaston FOUCHERES | M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD     |
| M. Rémi DELATTE     | M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN    |
|                     | M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI        |
|                     | M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD                 |
|                     | M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE                 |
|                     | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA         |
|                     | Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER            |
|                     | Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN            |
|                     | Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY                  |
|                     | Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA                |
|                     | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER                  |
|                     | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET |
|                     | Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA                |
|                     | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.          |

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Subvention à l'association la Bécane à Jules, pour l'achat de matériel permettant le marquage des vélos**

En l'absence de statistiques précises et fiables sur le vol, on peut considérer que celui-ci constitue un des principaux obstacles à l'usage du vélo en ville.

A quoi bon prendre sa bicyclette si on est sûr de se la faire voler ; mieux vaut une voiture protégée avec ses parkings gardés, ses serrures, ses alarmes et ses plaques minéralogiques. A quoi bon entretenir convenablement son vélo, mettre une sonnette, une lumière si la « fauche » sévit de manière endémique.

Pour lutter contre le vol, la collectivité met systématiquement en place des arceaux à vélo pour pouvoir accrocher le cadre et la roue à quelque chose de solide, elle travaille à la réalisation comme dans d'autres agglomérations à des garages fermés et surveillés mais la vraie solution à terme c'est le marquage.

Marquer son vélo constitue sans doute le moyen le plus efficace pour lutter contre le vol. Un marquage clairement identifié à la manière de ce qui se fait pour les voitures.

Il existe aujourd'hui un numéro sur chaque vélo. Mais il s'agit de numéros d'usinage et des lots peuvent avoir le même numéro. Il était obligatoire d'avoir, il y a encore quelques années, une plaque d'identité sur le cadre lui-même mais cet article du code de la route est tombé en désuétude (article R-1 ) puis carrément aboli.

Le marquage n'est pas un problème technique mais est d'abord une volonté politique.

Ce marquage, s'il veut être efficace, doit être ineffaçable et lisible par n'importe qui, sous forme de numéro et être intégré dans une base de donnée centrale sécurisée et nationale.

Une association française, la FUBICY, a décidé depuis 1992 de lancer un système de marquage sur ces bases.

Cette association, fédération d'associations regroupant 150 associations soit environ 20 000 personnes adhérentes, se consacre uniquement à la défense du cyclisme urbain. Le système de marquage mis au point par la Fubicy et conforme aux recommandations du comité de suivi interministériel « Vélo » qui réunit les représentants de l'Etat, des professionnels du cycle et des usagers, s'intitule Bicycode.

Le numéro Bicycode est gravé sur votre vélo ; on vous remet votre passeport vélo comportant votre numéro et un mot de passe personnel. Ces données sont enregistrées sur un serveur central. Une fois le vélo volé, la plainte déposée, ce système vous permet de prouver que votre vélo est à vous. La gendarmerie ou la police peut ainsi l'identifier et prendre contact par l'intermédiaire du serveur avec le propriétaire.

La Fubicy est représentée à Dijon par EVAD (ensemble à vélo dans l'agglomération dijonnaise) et depuis peu par une nouvelle structure « la Bécane à Jules ». Cette association a pour objectif le conseil et l'aide à la réparation des vélos. Son siège est situé depuis peu 17 rue de l'Ile à Dijon.

Elle participe à diverses manifestations, fête du vélo entre autres, organise des bourses aux vélos ainsi que des animations liées à la sécurité.

Elle souhaite devenir à Dijon le correspondant pour la Fubicy de Bicycode et donc pratiquer le marquage sur les vélos et en assurer tout le suivi : gravage technique, enrichissement du serveur, sensibilisation sur le sujet , par une présence sur la place publique.

Pour cela, elle sollicite une aide d'investissement pour l'achat d'une machine spécifique à graver le métal, acier, aluminium ou carbone, avec divers accessoires pour que ce gravage se fasse sans dommage pour le vélo et le plus rapidement possible. Cette aide lui permettra d'acheter des numéros au serveur central qu'elle revendra pour une modeste somme à chaque cycliste concerné.

Le coût total de cet achat est de 8 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- d'accorder** une subvention de 8 000 € à l'association la Bécane à Jules.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
Pierre PRIBENICH



Publié le - 1 JUIL. 2008  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le :**

**- 1 JUIL. 2008**

